



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.159/SR.438
18 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

COMITÉ SPÉCIAL DE L'OcéAN INDIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 438e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 30 mars 1995 à 15 heures

Président provisoire : M. KHERADI (Consultant principal du Comité spécial)

Président : M. de SILVA (Sri Lanka)

SOMMAIRE

Élection du Président

Élection du Vice-Président

Élection du Rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront publiées dans un rectificatif unique.

95-80571 (F)

/...

9580571

La séance est ouverte à 15 h 55.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE dit que, depuis la dernière session du Comité spécial, des modifications importantes se sont produites dans sa composition : ayant terminé leur mandat, le Président du Comité, M. Kalpagé (Sri Lanka) et le Rapporteur, M. Rakotondramboa (Madagascar) ont quitté le Siège de l'Organisation et le Vice-Président, M. Griffin (Australie) s'apprête aussi à quitter New York. C'est pour cette raison que le Comité n'a pas donné suite à la demande adressée au Président du Comité spécial par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 49/82. Pour remédier à cette situation, le Bureau du Comité a tenu des consultations officieuses au cours desquelles la décision a été prise de convoquer une courte séance d'organisation pour élire de nouveaux président, vice-président et rapporteur du Comité. Il était entendu que la tenue de cette séance ne modifierait pas pour autant la durée générale de la session de 1995 du Comité spécial, telle qu'elle est prévue au paragraphe 7 de la résolution 49/82 de l'Assemblée générale. Le Bureau a également pris alors la décision de recommander au Comité spécial de tenir les neuf séances restantes de sa session de 1995 du 19 au 23 juin.

2. À la suite de ses consultations officieuses, le Bureau a proposé d'élire M. de Silva (Sri Lanka) Président du Comité spécial.

3. M. de Silva (Sri Lanka) est élu président par acclamation.

4. M. de Silva (Sri Lanka) prend la présidence.

5. Le PRÉSIDENT dit que la participation de son pays aux travaux du Comité spécial remonte à la création même du Comité, en 1972. Le mandat du Comité spécial et ses méthodes de travail découlaient de la situation qui prévalait alors dans la région de l'océan Indien. À présent, au milieu des années 90, la situation dans cette zone est totalement différente. Le Comité spécial a en grande partie tenu compte de l'évolution des données dans la région. Au cours de ces dernières années, il a étudié de nouveaux moyens de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien. Dans le monde entier comme dans cette région, les événements ont suivi une évolution positive. Le climat de confiance et de coopération qui règne désormais est en partie attribuable à l'instauration d'un gouvernement démocratique non racial en Afrique du Sud, ainsi qu'à l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient et à l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

6. Au cours des débats qui se sont tenus au Comité spécial en 1994, il a été clairement reconnu qu'au moment où le Comité s'emploie activement à examiner et élaborer de nouveaux moyens, la participation à ses travaux de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que des principaux usagers maritimes de l'océan Indien, serait extrêmement précieuse. Trois membres permanents du Conseil (le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et la France) ne prennent pas part aux travaux du Comité. Au paragraphe 5 de la résolution 49/82, l'Assemblée générale a prié le Président du Comité spécial de faire connaître aux gouvernements des membres permanents du Conseil de sécurité concernés et aux principaux usagers maritimes les progrès

/...

enregistrés dans les travaux du Comité, et de les consulter afin de les encourager à continuer de participer et de coopérer aux travaux du Comité. À cet égard, le Président exprime l'espoir que, lors de la session que le Comité spécial tiendra en juin de l'année en cours, il pourra faire connaître les réactions de ces trois membres permanents et des principaux usagers maritimes au paragraphe susmentionné de la résolution.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

7. Le PRÉSIDENT dit qu'en raison du départ du précédent Vice-Président du Comité, le Gouvernement australien a présenté la candidature à ce poste de Mme Hamilton. Le Bureau du Comité spécial a eu la possibilité d'étudier cette candidature et recommande à l'unanimité d'élire Mme Hamilton au poste de vice-présidente. Le Président propose d'élire cette candidate vice-présidente du Comité.

8. Mme Hamilton (Australie) est élue vice-présidente par acclamation.

ÉLECTION DU RAPPORTEUR

9. Le PRÉSIDENT dit qu'à la suite du départ du précédent rapporteur du Comité, le Gouvernement malgache a présenté la candidature à ce siège de Mme Lingaya. Le Bureau du Comité appuie cette recommandation. Le Président propose au Comité d'élire la candidate ainsi proposée au poste de rapporteur.

10. Mme Lingaya (Madagascar) est élue rapporteur par acclamation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres du Comité spécial sur l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/AC.159/L.122 et propose de l'adopter comme ordre du jour de la session suivante.

12. L'ordre du jour est adopté.

ORGANISATION DES TRAVAUX

13. Le PRÉSIDENT dit qu'en raison de la séance actuelle, la prochaine session du Comité spécial comportera une séance de moins que prévu. Le Comité spécial tiendra donc sa session du 19 au 23 juin 1995 et celle-ci ne comprendra que neuf séances. Le Président propose d'approuver cette organisation des travaux.

14. La proposition est adoptée.

La séance est levée à 16 h 20.